

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 20 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 36 membres, 28 sont présents, 5 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Tout d'abord, il excuse Mme Susanne Perrudet, absente ce soir.

Concernant le PALM 2016, la mise à l'enquête, du 26 septembre au 30 octobre 2016, est terminée. Les documents « rapport de projet » et « volet opérationnel » du PALM 2016 sont à disposition au secrétariat municipal. Il remercie les Conseillers et Conseillères qui ont pris sur leur temps pour venir le 6 octobre à Beausobre, assister à la conférence sur l'agglomération Lausanne Morges. Une présentation de qualité a été faite, par les responsables de l'état, entre autre Mmes de Quattro et Gorrite, sur le développement futur de notre région, d'aujourd'hui à 2030, au travers du PALM 2016.

Concernant la réclamation pécuniaire de Villars-Ste-Croix, contre M. Manfred Fueg, Me Bettems avocat de M. Fueg, a déposé une Duplique (copie du dossier pour la xème fois) au Tribunal d'arrondissement de Lausanne contre la commune de Villars-Ste-Croix. Selon Me Bettems, M. Fueg a versé la somme de frs. 35'000.00 et a, selon lui, entièrement éteint la dette du défendeur à l'égard de la demanderesse. Pour notre avocat, Me Vuithier, il n'y a plus de recours possible, et une audience devrait avoir lieu en début de l'année 2017. Le Tribunal va très probablement, selon lui, demander une expertise sur le montant des travaux. Affaire à suivre.

Au sujet de la demande de Mme Ferri, si votre grillage se trouve en limite du terrain alors c'est le propriétaire du terrain qui doit entretenir la parcelle jusqu'à la limite. Par contre, si votre grillage n'est pas à la limite, alors l'entretien se fait par vous-même, du grillage à la limite du terrain.

M. Christian Baur n'a pas de communication à faire.

Vincenzo Camuglia

A propos de la zone de La Pierreire, la fin des travaux est proche, demeurent la pose du tapis final, exécutée par le Canton, puis celle de la signalisation.

Mme Nicole Cattano

Le groupement intercommunal forestier de la Venoge a mis sur pied un projet d'abattage des chênes de la région, afin de fabriquer des barriques à vin. L'émission « Passe-moi les jumelles » du 02.12.2016 y consacre un reportage.

Une campagne de recrutement du SDIS aura lieu le 03.11.2016.

Concernant les locaux de la Poste, le choix de la Municipalité pour l'exploitation de ces locaux s'est porté sur le projet de M. Bourrecoud, habitant du village. Ce dernier fera dans quelques instants, une présentation de son projet. Par souci de transparence, la Municipalité a fait le choix d'une mise à l'enquête publique, elle invite les Conseillers à la consulter. Un préavis sera présenté lors de la séance du Conseil de décembre 2016. Si tout est accepté, la Poste devrait fermer entre fin décembre et courant janvier. Les travaux de transformation devraient durer environ 3 mois. La Poste a décidé la suppression des cases postales. Elle passe la parole à M. Bourrecoud qui fait une présentation. Celle-ci sera mise en ligne sur le site internet.

M. Tahirou Komi, qui n'est pas encore assermenté, demande à pouvoir poser des questions sur le sujet.

M. le Président propose à l'assemblée de passer les assermentations au point 3 de l'ordre du jour. L'assemblée accepte.

3. ASSERMENTATIONS

Le Président procède à l'assermentation de 13 nouveaux conseillers :

Mmes Annedominique Chevalley, Françoise Emery, Danielle Michon-Zumbrunnen, Yolande Riche et de MM Daniel-André Denoréaz, André Favez, André Grünenfelder, Eric Jan, Tahirou Komi, Cédric Romon, Sylvain Romon, Luca Simonini et Jean-Daniel Zürcher.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 49 membres à ce jour.

Il ouvre la discussion concernant la présentation de la nouvelle affectation des locaux de la Poste.

M. Tahirou Komi est surpris, car il n'a jamais été convoqué par la Municipalité en séance d'information. Selon lui, la bienséance aurait été d'informer les habitants de ce bâtiment, qui vont en subir les désagréments. Il pensait que les horaires d'ouverture seraient les mêmes que ceux de la Poste. Il se pose des questions également au sujet de la vente d'alcool. Il demande une séance afin de pouvoir poser d'autres questions.

Mme Nicole Cattano répond que des discussions ont eu lieu lors d'un ou deux précédents Conseils. La population a été informée du projet par le biais d'un tout-ménage. Dès le début, la Municipalité a souhaité qu'un projet, genre tea-room, se réalise. Ce dossier ne figure pas à l'ordre du jour ce soir, il s'agit d'une communication. Elle remercie M. Bourrecoud d'être venu ce soir.

M. Tahirou Komi reprend, il n'y a jamais eu de discussion lors d'un Conseil. Les Conseillers ont seulement été informés que la Poste allait fermer et que les locaux devaient être réaffectés. Selon lui, la bienséance voudrait que le projet ait été présenté aux locataires du bâtiment.

M. Bourrecoud ajoute que les horaires d'ouverture du samedi et dimanche peuvent être flexibles.

M. André Grünenfelder comprend les propos de M. Komi, et pense également qu'une information au préalable aurait pu éviter ce genre de discussion. Il est ravi du projet, car il manquait un tel lieu dans notre village, et il souhaite plein succès à M. Bourrecoud, et une bonne entente avec les voisins.

4. INFORMATION DES DELEGUES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES DELEGUES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour PolOuest, c'est M. Jacques Romon qui s'exprime : la PolOuest est composée de 158 personnes à fin 2015, 8 membres constituent le comité de Direction, soit 1 personne par commune, 32 membres composent le conseil intercommunal, dont 2 d'ici. 2 préavis ont été traités dernièrement, Mme Perna a participé à celui concernant le remplacement du dispositif de la géolocalisation qui devenait obsolète, le préavis a été accepté sans amendement. Lui-même a été nommé à la commission de gestion, il annonce 5 nouveaux préavis à venir au sein de cette commission.

Pour l'ORPC, c'est M. Pierre David qui s'exprime :

Préambule :

Dès le 1^{er} janvier 2008, Villars-Ste-Croix fait partie du district de l'Ouest lausannois.

Dès lors les divers anciens corps de la Protection civile des 8 communes se sont regroupés par district sous le nom de l'Organisation régionale de la protection civile Région Ouest Lausannois (ORPC-ROL) Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Écublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix.

Buts de l'ORPC:

Cet organisme a pour but la mise en application de la loi (du 11 sept.1995) d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile, soit de mettre sur pied des effectifs et équipements capables de porter des secours urgents à la population et aux biens.

À cet effet, les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches. Ces moyens restent propriété des communes, mais leur exploitation et leur entretien incombent (encore) à l'ORPC.

Comité directeur de l'ORPC :

Il est composé de huit membres, à raison d'un conseiller municipal, élus pour la durée d'une législature, rééligibles. Ces 8 membres sont assermentés dans leur commune.

Le Comité directeur a les compétences pour administrer les biens, élaborer le budget, présenter les comptes – conformément à la comptabilité des communes – encaisser la participation des communes, nommer le chef, les agents et cadres de milice de l'ORPC¹.

Assemblée régionale de l'ORPC :

Elle est formée pour représenter les communes associées par des délégués choisis par chaque conseil communal ou conseil général. Elle comprend deux délégués par commune et un supplémentaire par tranche de 2'500 habitants, soit une quarantaine de membres.

Ainsi Bussigny présente 5 délégués, Chavannes 4, Renens 9, etc, Villars-Ste-Croix 2. Ils sont assermentés, sous la présidence de notre Préfète, lors d'une Assemblée régionale au début de chaque législature. Une Commission de gestion est choisie parmi ces délégués, un titulaire et un suppléant.

Commission de gestion de l'ORPC :

Cette commission est composée de huit membres, un par commune, élu au début et pour la durée de chaque législature. Elle procède chaque année à l'examen du budget, des comptes et de la gestion préavisés par le Comité directeur pour rapporter devant l'assemblée régionale.

Composition de la Commission de gestion de l'ORPC :

Les huit délégués à cette commission se structurent pour un an par tournois alphabétique du nom des communes.

Ainsi, pour Villars-Ste-Croix Antonio Medugno en était le Président en 2011, puis a démissionné en 2013; Pierre David est nommé suppléant par le Conseil général. Jacques Romon, déjà membre depuis 2010, devient titulaire. Ce dernier devenu le rapporteur en 2015, s'est fait remplacer par son suppléant.

En fin de législature 2011-2016, Jacques a démissionné pour s'intéresser à une autre Commission de gestion (Polouest). Pour cette actuelle législature (2016-2021), le Conseil général a nommé Pierre David ainsi que Ignazio Blunda, qui devient suppléant.

Composition du comité directeur pour la Législature 2016-2021

Bussigny	Aeby Jean-Pierre
Chavannes	Steiner Isabelle
Crissier	Mühlethaler Pierre
Ecublens	Farine Michel
Prilly	Henzelin Bertrand
Renens	Golaz Olivier
St-Sulpice	Panzera Marc-André - Président
Villars Ste Croix	Cattano Nicole
Secrétaire	Denis Lang
Trésorière	Véronique Bruchez
Commandant PCI	Pierre Annaheim (Lt-col)

Composition de la commission de gestion (2016-2021) :

Bussigny	Michael Meyer
Chavannes-près-Renens	Pierre-André Peytrignet

¹ L'ORPC s'est présentée à Villars-Ste-Croix lors de l'édition Cap sur l'Ouest, mobilité douce, du 25 sept.2016. Avec drones.

Crissier	Guy	Paul Bosson
Écublens		Jean-Claude Merminod
Prilly		Youri Hanisch
Renens		Gérard Duperrex
Saint-Sulpice		Jean-Louis Moser
Villars-Ste-Croix		Pierre David

Elle est composée, pour 2016-17 - par l'ordre alphabétique des communes - d'un nouveau Président, Pierre David et d'un nouveau secrétaire, Michael Meyer de Bussigny.

Travaux récents de la Commission de gestion de l'ORPC :

Le 6 septembre 2016, la commission de gestion s'est réunie à Crissier pour examiner le budget 2017. En l'absence inattendue du nouveau secrétaire les deux fonctions de la dernière période ont été reconduites au pied levé. Ainsi, exceptionnellement, Pierre David est redevenu le rapporteur, donc le secrétaire et Jean-Louis Moser le Président.

Le budget tourne généralement autour de 1½ million de francs. Il recense six rubriques - Autorités - Administration - Bâtiments - Instruction - Matériel, véhicules - et la participation des huit communes. Pour Villars-Ste-Croix, notre contribution sera de CHF 13'207.-, soit Fr 18,62 par habitant. La commission a proposé d'adopter ce préavis n°1.

Il a été accepté par l'assemblée régionale du 27 septembre à Chavannes.

Villars-Ste-Croix, dimanche 9 octobre 2016. Le délégué ORPC, Pierre David



Pour l'ARASOL, c'est Mme Pernet qui prend la parole. L'association est constituée de 7 communes avec 2 délégués par village. En date du 6 septembre, a eu lieu l'assermentation des nouveaux délégués par Mme la Préfète. Mme Schmid a été élue à la commission de gestion. Le budget de l'association a été discuté lors de la 2^{ème} séance, le 20 septembre dernier.

5. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Concernant les convocations des commissions ad' hoc, il est maintenant demandé aux membres convoqués de s'annoncer, qu'ils soient présents ou absents.

6. ORDRE DU JOUR

M. Pierre David demande, au vu de l'ordre du jour chargé, la possibilité de faire une pause à mi-parcours.

L'assemblée approuve.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'ASSERMENTATION DU 23 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 26 juin 2016 est accepté, moins 2 abstentions.

8. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 23 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 26 juin 2016 est accepté, moins 2 abstentions.

9. NOMINATION DE 2 DELEGUES AU PDICOM

Sont nommés MM Tahirou Komi et André Mini, en plus de M. Igor Kortchnoï, qui a accepté de poursuivre son mandat.

10. PREAVIS 4/2016, RELATIF AU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « Cœur du village »

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia, qui propose la lecture du rapport.

Mme Jacqueline Pernet donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 4/2016. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche tient à préciser, faisant partie des opposants, qu'il n'a jamais été dit que les opposants étaient contre les enfants, qu'ils faisaient de la ségrégation. Personne n'est contre le partage des terrains avec les enfants d'autres villages, par contre, ils sont opposés à la mise à disposition des lieux à des sociétés extérieures.

M. Vincenzo Camuglia fait un rappel des faits et des procédures relatives au projet.

M. le Président demande à la Vice-présidente, Mme Marielle Bartolucci, de prendre sa place afin qu'il puisse s'exprimer sur le sujet. Mme la vice-Présidente prend place et lui donne la parole.

M. Nicola Cassetta a pris la peine d'aller discuter avec les enfants du village afin de connaître leurs besoins. Les enfants souhaitent un terrain plat pour jouer au ballon, le terrain actuel étant un vrai champ de patates. Il a également pris la peine de rencontrer les opposants afin de déterminer les problématiques qui donnent lieu aux oppositions. Les opposants n'ont rien contre les enfants, bien au contraire. La problématique est de limiter le bruit, comme tout un chacun le ferait si un tel projet devait se réaliser près de chez lui. Les opposants ne sont pas contre le projet de réaménager le terrain de foot, éventuellement un terrain de pétanque, mais contre le terrain de basket. M. Nicola Cassetta a d'ores et déjà préparé une motion allant dans ce sens. Il demande alors combien de temps nous allons demeurer dans cette situation, si aucune solution n'est trouvée. Sachant que si le Conseil lève les oppositions ce soir, les opposants ont d'autres moyens de recours. Combien de temps les enfants devront-ils encore attendre avant de pouvoir jouer sur un terrain en bon état ?

M. Vincenzo Camuglia prend la parole. En 2011, il a demandé à une entreprise un devis afin de remettre le terrain en conformité. Cela n'est pas possible sans une mise à l'enquête. Puis, il y a eu la motion de M. Claude Lancia. Il rappelle à nouveau les déroulements de la procédure. A ce jour, la commune a dépensé environ frs. 90'000.00 de frais pour se retrouver au point de départ.

M. Nicola Cassetta revient sur sa proposition de motion, avec laquelle, les travaux pourraient se réaliser en toute légalité.

M. Vincenzo Camuglia, quant à lui, propose de faire un terrain de foot pour les garçons et un terrain de basket pour les filles. Il argumente également que lors des manifestations villageoises, le terrain près de la route est utilisé. Dès lors, le terrain de foot, avec les barrières de sécurité devrait être sur la parcelle du fond n°41.

La discussion se poursuit entre eux.

Mme Nicole Cattano relève qu'aujourd'hui il y a 98 enfants de 8 à 18 ans dans le village.

Mme Dominique Grünenfelder demande s'il y a une réelle demande pour les jeux de pétanque.

M. Vincenzo Camuglia répond que cette option n'a pas été retenue lors du projet, à cause du bruit qu'elle engendrerait.

M. Christian Baur intervient. Lors de la dernière séance du PALM où il a été question de générations futures et qualité de vie, il a lu dans les différents rapports qu'il cite : le bien-être des enfants doit être la considération première, mais il n'a pas lu celui des footballeurs. La ségrégation a été évoquée, séparation physique des personnes dans les activités physiques qu'elles exercent. Pour lui, s'il est joué uniquement du foot sur cette place, il y a ségrégation.

Mme Yolande Riche revient sur le rapport demandé par le Canton au sujet de l'impact du bruit. Ce rapport dit qu'il y a trop d'infrastructures à cet endroit et qu'il est demandé l'arrêt de l'utilisation de cette place à 20h00. Elle attire l'attention des Conseillers sur l'impact de cette clause, si le dossier devait aller encore plus loin dans la procédure, cela en deviendrait gênant. Une des propositions des opposants étaient de répartir les structures dans le village.

M. Cédric Romon rappelle que tous les opposants parlent de bruit, des nuisances, mais à aucun moment, il est refusé d'avoir une place de sport à Villars-Ste-Croix. Ces nuisances ont été reconnues dans le rapport officiel du Canton. Il revient sur les conclusions du rapport de la commission et déplore qu'il n'y ait pas eu d'entrevue comme demandé par le courrier « recommandé » des opposants.

M. Georges Cherix demande à qui les opposants ont écrit leur courrier « recommandé ».

M. Nicola Cassetta répond qu'une copie du courrier reçu a été envoyée, par pli séparé, aux membres de la commission ad' hoc.

M. Georges Cherix propose de refaire un rapport sur l'impact du bruit, car selon lui, l'actuel est exagéré, dans l'horaire et le nombre d'enfants mentionné, ne reflète pas la réalité.

La discussion se poursuit entre les Conseillères et Conseillers quant aux besoins futurs des structures actuelles, place de jeux, école - de la problématique liée au bruit en général - des débordements donnant parfois déjà lieu à des nuisances nocturnes - de la nuisance supportée dans le quartier de la déchetterie, due au non-respect des horaires par des adultes. L'assemblée applaudit à cette dernière remarque faite par Mme Perna. Une autre remarque de M. André Grünenfelder, qui regrette cette guerre des clans sans fin et déplore qu'une solution ne puisse être trouvée ce soir.

M. Tahirou Komi demande à entendre la réponse de M. Vincenzo Camuglia quant à la proposition de supprimer le terrain de basket.

M. Jean-Daniel Forestier, qui a fait partie de la commission, regrette la motion proposée de M. le Président, qui ne correspond pas au projet de la Municipalité.

M. Georges Cherix rappelle que pour refaire le terrain de foot uniquement, il faut refaire une mise à l'enquête, et la modification de l'affectation du terrain.

M. Claudio Perna intervient. Vu que le problème du dossier semble être le bruit, selon lui, si aujourd'hui ce préavis est refusé, le jour où il sera question d'agrandir l'école, le dossier sera également refusé, car cela engendrera du bruit. Ce lieu occasionne du bruit, car c'est le point de rencontre de tout le village.

Mme Annedominique Chevalley propose de faire un terrain de foot, un terrain de pétanque et un terrain en dur afin de pouvoir jouer à d'autres jeux tels que badminton, volley,....

M. André Mini rappelle que M. le Syndic a dit auparavant que cette place n'était pas répertoriée comme terrain de foot. Il propose de laisser cette zone verte afin que les enfants puissent jouer librement.

M. le Président demande aux opposants si la proposition du terrain en dur sans aménagement lié au basket, conviendrait. Et il propose que les parties se rencontrent afin de se mettre d'accord.

M. Cédric Romon intervient et rappelle à M. le Président l'accord faisant suite à la discussion lors de leur séance.

M. Georges Cherix intervient. Pour changer le terrain de sens et faire poser des filets de protection, il faut une nouvelle mise à l'enquête.

Mme Yolande Riche intervient, les opposants ne remettent pas en cause le PPA.

Selon M. Cédric Romon, il n'y a pas lieu de recommencer la procédure avec la motion du Président.

M. Georges Cherix répond qu'afin de rendre ce terrain constructible avec l'implantation des deux terrains de jeux, il y a deux procédures. Et, pour changer l'emplacement du terrain de foot, il est obligatoire de refaire l'une des mises à l'enquête.

M. Vincenzo Camuglia attire l'attention sur l'esthétique du terrain, s'il est mis une clôture autour du terrain de foot actuel.

C'est alors que M. Tahirou Komi demande à ce que le plan des lieux soit affiché sur le grand écran.

La discussion se poursuit autour du bruit, des aménagements et du revêtement pour l'éventuel terrain en dur. Des voix s'élèvent pour demander la votation.

M. le Président intervient. Soit, le Conseil vote la levée des oppositions et dans 5 ans, le terrain n'est toujours pas aménagé, parce que les opposants ont suffisamment d'arguments à faire valoir : Le rapport bruit du Canton est basé sur l'impact comprenant 3 façades et maintenant il y a une nouvelle construction. Soit, des concessions sont acceptées, de parts et d'autres, afin de trouver une solution équitable pour chacun, et que les enfants puissent profiter de cet emplacement.

M. Eric Jan intervient pour appuyer les propos de M. le Président, et que nous passions au vote dans ce sens.

M. Tahirou Komi demande quel serait l'impact financier et sur la procédure, si le terrain de basket est enlevé.

M. Georges Cherix répond que si le terrain est laissé comme le plan, sans les paniers de basket, cela ne change rien. Par contre, si la demande est de supprimer ce terrain en dur, une nouvelle mise à l'enquête doit être réalisée.

Une pause est demandée par M. le Président afin que les parties puissent parler en elles.

M. le Président a parlé avec les deux parties, il semble que ce soir, aucune solution ne soit trouvée. Il propose une médiation entre les deux parties et le Bureau du Conseil. Il demande à l'assemblée ce qu'elle souhaite : arrêter la discussion et attendre le résultat de la médiation, voter l'amendement, voter le préavis tel que présenté.

M. Vincenzo Camuglia s'engage au nom de la commune afin qu'il n'y ait pas de terrain de basket.

M. le Président annonce que les opposants souhaitent que les mesures du terrain de foot soient changées afin qu'il soit définitivement hors normes FIFA, garantissant ainsi, qu'aucune compétition ne puisse avoir lieu. Et, ils demandent, également, d'éloigner au maximum des fenêtres le terrain du fond.

Mme Yolande Riche rappelle que le règlement ne mentionne pas qu'aucune compétition ne soit autorisée. Ni le rapport SEDE, ni le préavis municipal n'ont force de Loi. C'est pour cette raison qu'une convention doit être établie.

M. le Président propose que cela figure dans le règlement à l'entrée de la parcelle.

M. Luca Simonini demande quel est le délai pour la réalisation du projet, dans le meilleur des cas. La réponse : au printemps.

M. André Favez demande le coût des aménagements et quel serait le genre de sol en dur.

M. Vincenzo Camuglia estime les aménagements à environ frs. 120'000.00. Le sol serait fait dans le même matériel que celui de la place de jeux de l'école, avec comme différence, qu'il serait en une seule partie et non par plaques.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

M. le Président énonce : l'acceptation du préavis modifié : la surface en dur, sans marques de basket, et le déplacement du terrain au minimum 1m 50.

Le préavis Municipal no 4/2016 avec les modifications apportées, est accepté par 27 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président demande à la Municipalité, qu'avant l'envoi du dossier au Canton, une séance de conciliation puisse avoir lieu entre : la Municipalité et tous les opposants avec le Bureau du Conseil.

M. Georges Cherix répond par l'affirmative.

11. PREAVIS 5/2016, CONCERNANT LA NOUVELLE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL A LA COMMUNE DE LAUSANNE

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia, qui propose la lecture du rapport.

M. Jean-Daniel Forestier donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 5/2016. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vincenzo Cattano demande, par rapport à l'EIEVMV, si cette convention modifie quoi que ce soit. M. Vincenzo Camuglia répond que cette convention concerne uniquement la facturation pour la zone industrielle.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 5/2016 est accepté tel que présenté à l'unanimité.

12. PREAVIS 6/2016 RELATIF A L'ENTREE DE VILLARS-STE-CROIX DANS LE RESEAU URBAIN DES TL ET LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES POUR LA NOUVELLE LIGNE TL 32 GALICIEN – CRISSIER – VILLARS-STE-CROIX ET BOBST SA

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix qui fait une présentation au rétroprojecteur.

Il présente le trajet actuel – Galicien via Timonet à Crissier avec les différentes fréquences. Puis, il détaille le prolongement depuis Crissier via la Croix du Péage, Villars-Ste-Croix à Bobst, ceci 26 fois par jour ouvrable. Il mentionne également la création d'arrêts couverts. Quant au coût du projet estimé à frs. 663'284.00 pour 3 bus supplémentaires, la société Bobst SA s'est engagée à participer à raison de frs. 375'000.00/an les cinq premières années, puis à frs. 325'000.00 pour les cinq suivantes. Puis, il énonce les différentes dates clés, partant de l'offre au 31 mars à ce soir, pour arriver à la mise en service au 1^{er} mai 2017.

Mme Dominique Grünenfelder donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 6/2016. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Puis, M. Vincenzo Cattano donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances. Cette dernière, propose également à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Romon demande ce qu'il advient de la ligne 91.

M. Georges Cherix répond qu'elle demeure, car elle relie le village à la gare de Bussigny. Une discussion est en cours, pour que cette ligne véhicule les grands enfants scolarisés à Bussigny.

Mme Jacqueline Pernet demande en quoi consiste le réaménagement prévu sur le préavis au Sansy. M. Georges Cherix répond : finalement aucun travaux ne sera entrepris au Sansy, seul le marquage au sol sera refait, car il s'agit d'un arrêt sur demande. Par la suite, si la demande d'un arrêt couvert est requise, celle-ci sera étudiée. Si, à ce jour, les travaux d'un tel abri devaient être entrepris, la route sera déplacée.

Puis Mme Pernet demande ce qu'il adviendra dans 10 ans du partenariat avec Bobst SA.

M. Cherix lui répond que 2 ans avant le terme de l'accord actuel, le contrat sera renégocié.

M. José-Manuel Camba demande qu'il soit précisé le calcul pour la répartition des coûts sur les coûts d'exploitation, comme cela n'étant pas écrit dans les rapports.

M. Georges Cherix répond : la population et les kilomètres parcourus.

Mme Yolande Riche remarque que, dans le préavis, il est mentionné : *sans tenir compte de l'indexation de l'offre des TL*, cette augmentation a-t-elle été chiffrée ?

M. Georges Cherix répond par la négative.

Mme Isabelle Hasenauer souhaite savoir si ce bus ira jusqu'à la gare de Renens.

M. Georges Cherix répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 6/2016 est accepté tel que présenté, moins 2 abstentions.

13. PREAVIS 9/2016, CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITIONS POUR LES ANNEES 2017 ET 2018

M. Vincenzo Cattano donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 9/2016. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 9/2016 est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie les Conseillers de leur confiance.

14. POSTULATS/MOTIONS

Aucun n'est formulé.

15. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Romon rappelle que M. Favez avait déjà soulevé le problème des camions sur la route allant au refuge. Il constate que cette dernière est très abîmée et demande ce qu'il peut être entrepris.

M. Vincenzo Camuglia répond : une demande à l'Etat pour le subventionnement des travaux est en cours. Dans l'intervalle, il a sollicité l'entreprise Camandona de faire obstruer les trous.

M. Claudio Perna demande à qui appartient le terrain clôturé situé le long de la route allant au refuge. Et quelle affectation a-t-il ?

M. Georges Cherix répond qu'il s'agit de l'ancienne décharge et qu'il appartient à la commune. Il est sans aucune affectation à ce jour.

M. Perna propose d'y déplacer la déchetterie des verres.

M. Cherix lui répond que cela n'est pas possible, car il faudrait engager un gardien pendant les heures d'ouverture.

M. Vincenzo Cattano demande ce qu'il est prévu pour réglementer la circulation au carrefour Abreuvoirs/Chênes.

Mme Nicole Cattano répond que la PolOuest a proposé de faire construire un grand gendarme couché dans tout ce carrefour. Une étude est en cours pour le réaménagement de cet endroit. La Municipalité attend que les travaux soient terminés, pour choisir la meilleure option.

M. le Président propose de réaliser un marquage spécial dans cette zone dangereuse.

M. André Favez demande ce qu'il en est pour le chemin des Aubépines, il rappelle que seul le service public est autorisé à y circuler.

M. Georges Cherix lui répond que les panneaux seront mis en place à la fin des travaux.

Mme Claudine Girardet demande à ce qu'il y ait plus de contrôle de la vitesse dans le village.

Mme Nicole Cattano lui répond. Il y a environ 1 à 3 contrôles/semaine sur le territoire communal, et 1 personne sur 5 est en infraction.

Mme Isabelle Hasenauer demande ce qui peut être entrepris pour empêcher la circulation en haut les Chênes, endroit interdit à la circulation.

M. le Président lui répond qu'il n'est pas possible de prendre d'autres mesures que celle de la signalisation déjà en place.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 23 h 15. L'assemblée applaudit.

Le Président :

Nicola Cassetta

La Secrétaire :

Anita Cochard